

BNP PARIBAS FORTIS
société anonyme
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
TVA BE 0403.199.702 - RPM Bruxelles

CONVOCAATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA (la Société) invite tous les actionnaires et obligataires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui suivra (les Assemblées). Ces Assemblées se tiendront le jeudi 22 avril 2021 à partir de 10 heures. Compte tenu de la pandémie Covid-19 et de la prolongation des mesures prises afin de lutter contre la propagation du virus, les Assemblées auront lieu à distance.

A. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10 heures :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

2. Présentation des comptes annuels individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

3. Comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020.

4. Octroi d'une prime bénéficiaire identique.

Proposition de décision: octroi d'une prime bénéficiaire identique conformément à la loi du 22 mai 2001.

5. Affectation du bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Proposition de décision: approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration et prévu dans le rapport annuel.

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision: décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision: décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat de commissaire de la Société durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

8. Rémunération des administrateurs pour leur mandat au Conseil d'Administration et ses comités durant l'exercice 2021.

Proposition de décision: attribution d'une rémunération d'un montant maximal de 1.100.000,00 EUR aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandat au Conseil d'Administration et leur participation à ses comités durant l'exercice 2021, et habilitation du Conseil d'Administration afin de répartir ce montant entre ses membres conformément aux règles internes.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur.

Proposition de décision: renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Stefaan Leon G. DECRAENE jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu directement après l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Modification des statuts suite à la gestion de la Société.

1.1. Modification de l'objet social (article 3 des statuts)

1.1.1. Rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:154 du Code des Sociétés et Associations (CSA).

1.1.2. Proposition de remplacer le texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant: *“La société a pour objet, dans le respect des législations et réglementations applicables aux établissements de crédit, pour elle-même ou pour compte de tiers, en Belgique et à l'étranger, l'exercice de toutes les activités qui sont compatibles avec le statut des établissements de crédit. D'une façon générale, la société peut effectuer toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.”*

1.2. Modification de l'article 27 des statuts (Assemblées Générales)

Proposition de remplacer dans l'article 27, alinéa 5 des statuts le mot “trois” par le mot “quatre”.

1.3. Remplacement de l'article 33 des statuts (Bilan – Répartition des bénéfices)

Proposition de remplacer l'article 33 des statuts par le texte suivant: *“Le bénéfice net est partagé comme suit: 1) Cinq pour cent pour la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne le dixième du capital social; 2) Le solde pourra être partagé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, et ce comme suit: (i) un montant à verser aux actionnaires sous forme de dividende; (ii) un montant à verser aux administrateurs sous forme de tantième, à partager entre eux suivant un règlement d'ordre intérieur qu'ils arrêteront; (iii) un montant à verser aux employés au titre de prime bénéficiaire, et (iv) un montant pourra être mis en réserve ou reporté à nouveau. Le paiement des montants susmentionnés se fait à la date et aux lieux désignés par le Conseil d'Administration.”*

2. Renouvellement du capital autorisé.

2.1. Rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:199 du CSA.

2.2. Proposition de renouveler pour une période de cinq (5) ans le capital autorisé à hauteur de dix milliards neuf cent soixante-quatre millions sept cent soixante-sept mille six cent trente-quatre euros quarante cents (10.964.767.634,40 EUR), y compris pour les cas visés à l'article 7:200 CSA, et par conséquent, proposition de remplacer dans l'article 6, alinéa 4 des statuts les mots “vingt avril deux mille dix-sept” par les mots “vingt-deux avril deux mille vingt-et-un”.

3. Délégation de pouvoirs

Proposition de décision: délégation à un administrateur, également membre du Comité de Direction, avec faculté de substitution, de tous les pouvoirs pour procéder à l'exécution des décisions de l'Assemblée.

Assemblées à distance:

Les actionnaires et obligataires ayant rempli les formalités de participation explicitées ci-dessous seront avisés des détails pratiques liés à l'organisation des Assemblées.

Formalités de participation:

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister aux Assemblées, à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 15 avril 2021 leur participation à la Société.

Les titulaires d'actions ou d'obligations dématérialisées doivent, au plus tard le jeudi 15 avril 2021, accomplir les formalités de participation auprès d'une institution financière belge et en avertir la Société.

Participation par procuration:

Les actionnaires et obligataires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être adressés sur demande à l'adresse email ci-dessous. Les procurations doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 15 avril 2021.

Droit de poser des questions:

Les actionnaires et obligataires ont la possibilité d'envoyer préalablement aux Assemblées leurs questions par écrit. Ces questions doivent être transmises, au plus tard le vendredi 16 avril 2021.

Mise à disposition des documents:

Les documents devant être mis à disposition conformément au CSA seront mis à la disposition des actionnaires et des obligataires à partir du mercredi 31 mars 2021 sur le site web de la Société, ainsi qu'à son siège.

Adresses Société – Documents - Information

Toute notification à la Société suite à cette convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique:

BNP Paribas Fortis SA
Secrétariat Général (1WA2B)
rue Royale 20
1000 Bruxelles
Email : bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com

Bruxelles, le 26 mars 2021